



Attestation d'assurance

La Compagnie AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 1, Place de l'Etoile L-1479 Luxembourg, certifie par la présente que :

FEILUX GMBH – 2b, rue de Rolling, L-5421 Erpeldange-Bous

a souscrit auprès de notre Compagnie le contrat n° 26/0112638 couvrant les garanties liées à l'exécution des activités assurées telles que décrites ci-après : Entreprise de tous travaux de génie civil.

Montants garantis et limites d'engagement

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION (par sinistre)

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	5 000 000 €
Dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs (y compris les biens travaillés)	1 500 000 €
Dont : dommages aux biens travaillés (objets confiés et biens existants)	25 000 €

Causes particulières

Dommages matériels causés par incendie, feu, explosion, fumée et eau	1 500 000 €
--	-------------

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON (par sinistre et par année d'assurance)

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	3 500 000 €
--	-------------

PROTECTION JURIDIQUE

Par action	12 500 €
Insolvabilité des tiers	6 250 €

Franchises

Dommages matériels et immatériels

Responsabilité Civile Exploitation	1 000 €
Responsabilité Civile Après Livraison	10%, min 1 000 € max 2 500 €

Le présent contrat est en vigueur à la date de la présente.

L'attestation est valable jusqu'au 01/01/2027 sans préjudicier aux dispositions de l'article 39 de la loi du 27/07/1997 sur le contrat d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des limites du contrat auquel il se réfère et ne peut se substituer à l'étranger aux obligations d'assurance dans le pays considéré.

Fait à Luxembourg, le 30/01/2026

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG